

Procès-verbal de l'assemblée communale du jeudi 19 décembre 2019 à 20 h 15 à la salle paroissiale

Le président, M. Michel Stauffer, ouvre l'assemblée et salue les 35 participants, dont 9 dames, et plus particulièrement M. Julien Parietti, du bureau d'ingénieurs « RWB Jura SA », qui nous présentera le décompte du dossier de la « Cornoline » au point № 2. L'ordre du jour est accepté tel que présenté. MM Joseph Girardin et André Berret sont nommés scrutateurs.

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juin 2019.

L'article № 27 du règlement d'administration et d'organisation précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais peut être consulté sur le site internet de la commune et à l'administration. Aucune remarque n'est formulée. Il est donc accepté avec remerciements à son auteur pour sa fidèle rédaction.

2) Prendre connaissance et approuver le décompte du dossier « La Cornoline » et transformer le crédit de construction de CHF 1'113'610.-- en emprunt ferme.

M. Julien Parietti du bureau « RWB Jura SA » rappelle que ce dossier a duré 13 ans et fait un bref historique avec quelques photos. Il s'agit d'un chantier très compliqué impliquant de nombreuses instances et les riverains. Il est rappelé que le montant voté s'élevait à CHF 1'136'610.--. Il présente ensuite le décompte. Après déductions des subventions et des aides extraordinaires du « Parrainage des communes suisses de montagne » et de la « Fondation Werner Buser » et la participation des privés, il restera à la commune de Cornol une charge nette de CHF 148'005.--, alors qu'il était annoncé une somme de CHF 181'296.--. M. le maire Ernest Gerber tient à remercier le bureau d'ingénieurs « RWB Jura SA, les entreprises et les privés pour leur travail et leur collaboration et se dit satisfait de la réalisation de ces ouvrages. Au vote, les citoyens approuvent le décompte et acceptent de transformer le crédit de construction de CHF 1'113'610.-- en emprunt ferme.

3) Discuter et voter la modification de l'annexe 1 au règlement relatif au statut du personnel de la commune mixte de Cornol.

a) Décider la création d'un poste de caissier/ère à 50 %.

b) Sous réserve de l'acceptation du point a) voter la modification de l'avenant y relatif.

M. le maire informe l'assemblée que depuis quelques temps, la charge de travail au niveau de l'administration ne fait qu'augmenter. Dans l'optique du futur remplacement du secrétaire-caissier M. Gilles Villard d'ici quelques années sur lequel repose toute l'administration et le savoir-faire depuis bientôt 40 ans, le conseil communal a étudié les possibilités offertes afin de pouvoir garantir une pérennité et une suppléance.

En fonction d'un rapport d'audit du bureau fiduciaire « BDO », il ressort qu'un taux supplémentaire de 50% est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'administration. Après discussions, le conseil communal a donc opté pour nommer un/une caissier/ère à 50 % pour décharger le secrétaire de cette tâche et séparer donc le poste. Celui de Mme Nathalie Girardin, aide administrative à la comptabilité est maintenue. La formation des apprenti(es) est toujours également d'actualité. Il y a donc lieu de modifier l'annexe 1 au règlement relatif au statut du personnel de la commune en y ajoutant le nouveau poste de caissier/ère en classe 11 à 50 %, conformément à l'échelle des traitements du personnel du canton du Jura. C'est à l'unanimité que les citoyens acceptent la création d'un poste de caissier/ère à 50% et votent la modification de l'avenant du statut du personnel selon les modalités précisées ci-dessus.

- 4) Prendre connaissance du projet et voter un montant de CHF 28'000.-- pour la pose de conduite de chauffage à distance pour le raccordement de l'immeuble « Rue de la Poste 1 ». Donner les compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

M. le maire indique que M. Robert Müller, propriétaire du bâtiment à la « Rue de la Poste 1 » s'est approché du conseil communal pour avoir la possibilité de se raccorder au chauffage aux copeaux de bois de la commune. La pose de conduite d'un montant de CHF 28'000.-- serait à charge de la commune. Il y aura un retour sur cet investissement par rapport à une taxe de raccordement encore à calculer selon la puissance calorifique à facturer à M. Robert Muller, puis ensuite selon une taxe de base annuelle et selon la consommation. C'est en principe économiquement intéressant pour la commune. Il y aurait encore des possibilités de raccordements à ce système si l'emplacement n'est pas trop éloigné. A l'unanimité, les citoyens présents votent le crédit de CHF 28'000.-- pour la pose de conduite de chauffage à distance pour le raccordement de l'immeuble « Rue de la Poste 1 » et donnent compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

- 5) Prendre connaissance et voter un montant de CHF 171'000.-- pour l'amélioration de la chambre de raccordement « A16 » et la mise à jour de l'automatisation globale, sous réserve de subventions. Donner les compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

M. Stéphane Bonvin, conseiller communal, responsable du dicastère, présente ce point de l'ordre du jour. Il donne connaissance du projet devisé à CHF 171'000.--. Sont compris également dans ce prix le nouveau poste de commande pour la « Station de la Doux » et l'automatisation global de la « Stap de la Place ». Il y a une convention entre le « SIDP » qui a repris la gestion de l'eau de l'« A16 » et la commune et qui définit les modalités de fermetures et de prises d'eau.

La quantité maximum est de 200 m³/par jour, mais au minimum 24 m³/par jour pour l'eau de purge. Cette convention est très importante en cas de forte sécheresse ou d'incendie par exemple. Ce nouveau système permettra de piloter l'approvisionnement à distance, alors qu'il faut aller sur place actuellement pour les manipulations. Seul l'entretien devra se faire sur le site. Le matériel informatique actuel date des années 2012 avec Windows 2003. Il pourrait y avoir un problème de fiabilité du système. Avec ces nouvelles installations, l'ensemble du service des eaux serait sous surveillance à distance et permettrait une gestion plus efficace lors de fortes demandes de consommation comme par exemple la carrière « Lachat SA ». Avec le système de recherche de fuites déjà en sa possession et les améliorations proposées, le service des eaux serait ainsi doté d'outils intéressants pour gérer au mieux le réseau d'eau. En principe, une subvention de l'ordre de 8'500.-- devrait être octroyée par l'« ECA ». A l'unanimité, l'assemblée vote le montant de CHF 171'000.-- pour l'amélioration de la chambre de raccordement « A16 » et la mise à jour de l'automatisation globale, sous réserve de subventions et donne les compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

- 6) Prendre connaissance du projet et voter un montant de CHF 30'000.-- pour la réfection du toit de l'école primaire. Donner les compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

M. le maire Ernest Gerber informe l'assemblée qu'il y a eu des dégâts sur les parquets de l'école. Ceux-ci proviennent de fuites d'eau depuis le toit, à cause de problème de fouines qui ont détruit toute l'isolation. Le montant de CHF 30'000.-- correspond à la réfection du pan ouest pour les travaux de charpente et de ferblanterie. A l'unanimité, les citoyens présents votent le montant de CHF 30'000.-- pour la réfection du toit de l'école primaire et donnent les compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

- 7) Prendre connaissance du projet et voter un montant de CHF 50'000.-- pour la réfection des filtres de la chaudière à bois. Donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

M. le maire donne les explications par rapport au problème des filtres actuels. Ces derniers doivent être changés tous les 5 ans environ et le coût est estimé à CHF 13'300.--. Il est donc préférable d'installer un nouveau système de filtres électrostatiques qui répond entièrement aux normes actuelles et sur lesquels l'entretien est minimal, à part le ramonage qui doit se faire régulièrement. Cette façon de procéder est économiquement plus intéressante à long terme. Plusieurs offres seront demandées pour comparer les prix aujourd'hui estimés à CHF 50'000.--. A l'unanimité, les citoyens présents votent un montant de CHF 50'000.-- pour la réfection des filtres de la chaudière à bois et donnent compétences au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

8) Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2020. Fixer la quotité d'impôts, la taxe immobilière et les autres taxes.

C'est M. Jésus Moreno qui présente le budget 2020 sous la nouvelle forme « MCH2 » (manuel comptable harmonisé 2). Il passe en revue les principaux chapitres en précisant qu'il n'est pas possible de comparer avec l'année précédente, du fait du nouveau système et de la répartition des chapitres, soit 10 au lieu de 18. La quotité d'impôts reste inchangée à 2,05. Il est proposé une augmentation de la taxe de consommation de l'eau de CHF 0.25 le m³ et de l'épuration de CHF 0.25 le m³. Il n'y a plus de possibilité de faire de provisions et le maintien de la valeur est devenue obligatoire pour les services communaux. Au niveau des impôts, ceux des personnes physiques s'annoncent stables et il est prévu une hausse au niveau des impôts des personnes morales et une diminution par rapport aux impôts des frontaliers. La commune touchera un montant de CHF 249'338.-- de la péréquation financière. Certains éléments que l'on trouvait auparavant dans l'ancien système passeront directement par le bilan. Les services doivent toujours s'autofinancer. Dès 2021, une nouvelle taxe concernant les cours d'eau et les berges verra le jour. Pour 2020, le budget boucle avec un déficit de CHF 183'969.--. Les taxes restent identiques à l'année 2019 avec une quotité d'impôts à 2.05 et une taxe immobilière à 1,3‰ de la valeur officielle. La taxe du m³ d'eau s'élèvera à CHF 2.95 au lieu de CHF 2.70 et la taxe du m³ épuration à CHF 2.25 au lieu de CHF 2.-- + CHF 0.20 le m³ pour la taxe des micropolluants. Au vote, à la majorité évidente et 2 abstentions, le budget 2020 et les taxes précitées sont acceptées par les citoyens présents.

9) Divers.

M. le maire Ernest Gerber donne connaissance d'une liste non exhaustive des dossiers que le conseil communal a traité durant l'année 2019. Il en profite pour remercier le conseil communal pour le travail accompli et le secrétaire caissier pour les nombreuses heures passées à l'élaboration du budget 2020 sous la forme « MCH2 ». Il tient aussi à remercier les citoyens pour leur collaboration.

M. Joseph Girardin remercie l'exécutif communal par rapport à la réparation du « Chemin du Monterri ».

Il est demandé au conseil communal s'il ne serait pas possible d'envisager la pose d'un sapin de Noël aussi dans le haut du village.

M. Henri Amstutz s'inquiète des fissures au « Chemin de la Gypsière ».

Un banc sera remis près de la fontaine au « Chemin du Fâtre ».

Les projecteurs pour l'éclairage de l'église seront réparés.

Il est discuté également des problèmes de la forêt. Il est toujours interdit d'emprunter le « Parcours vita », tant que les travaux de sécurisation ne seront pas terminés par rapport aux nombreux arbres secs dans le secteur. Il faut s'attendre également à d'autres problèmes de ce genre dans d'autres secteurs forestiers.

M. Stéphane Bonvin, conseiller communal donne connaissance dans les grandes lignes des résultats concernant les vitesses constatées lors de l'installation du « radar sympa » dans plusieurs rues du village. A certains endroits, les vitesses des automobilistes n'étaient de loin pas adaptées. Le rapport a été transmis à la police cantonale.

Il n'est pas prévu de refaire le trottoir depuis la sortie du village jusqu'au parking en face du terrain du « FC » pour l'instant.

Il est 22h40 lorsque le président lève la séance, en souhaitant à chacun et chacune de belles fêtes de fin d'année et invitent les participants à partager le verre de l'amitié offert par la commune.

Au nom de l'assemblée communale

Le président :

Le secrétaire :

M. Stauffer

G. Villard

